

La Résidence

La Résidence Mutualiste « Le Chant du Ravinson » est l'un des onze Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) gérés par la MFI- SSAM.

Ouvert en 2015, l'établissement offre **un cadre de vie de qualité dans un environnement exceptionnel**, situé en pleine campagne offrant une vue imprenable sur le Vercors.

L'établissement a une capacité d'accueil de 80 résidents dont 24 en Unité Psycho-Gériatrique (UPG).

La Mutualité Française Isère – SSAM

Organisme à but non lucratif régi par le Code de la Mutualité, la Mutualité Française de l'Isère – Services de Soins et d'Accompagnement Mutualistes (MFI-SSAM) est le **premier gestionnaire d'établissements pour personnes âgées dépendantes** en Isère. Très engagée dans l'amélioration de la qualité de vie des personnes âgées, la MFI-SSAM est à l'initiative de nombreux projets innovants destinés à **l'amélioration des accompagnements et des parcours de soin des personnes âgées**, notamment la télémédecine gériatrique et les Centres gérontologiques de proximité.

Procédure d'admission & coordonnées

L'inscription pour une **demande d'admission** en accueil de jour ou en hébergement permanent doit d'abord se faire, en collaboration avec votre médecin traitant, par l'intermédiaire du logiciel « **Via Trajectoire** ». Après étude de votre dossier, l'établissement prendra contact avec vous pour organiser ensemble une rencontre.

L'équipe de la Résidence Mutualiste Le Chant du Ravinson est à **votre disposition** pour tous renseignements complémentaires (tarifs, fonctionnement etc.).

Le secrétariat de la Résidence est ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h.

Pour tout renseignement :

Résidence Mutualiste Le Chant du Ravinson

25 rue des Tillerets,

38 450 SAINT GEORGES DE COMMIERS

Tél. : 04 76 13 11 98

Fax. 04 76 08 36 00

accueildejour.lechantduravinson@mutualiteisere.org



**Un établissement de la
Mutualité Française Isère – SSAM**
76, avenue Léon Blum - 38030 Grenoble Cedex 2
Tél. 04 76 46 63 78 - Fax 04 76 85 06 48
www.mutualiteisere.org

RESIDENCE MUTUALISTE

LE CHANT DU RAVINSON



Accueil de Jour

Le Jardin du Ravinson

Un accompagnement pour les personnes âgées présentant une maladie d'Alzheimer ou apparentée.

**Du lundi au vendredi
de 10h à 16h**

L'accueil de jour

L'accueil de jour propose un **accompagnement individualisé** pour chaque personne accueillie présentant une maladie d'Alzheimer ou un syndrome apparenté. Le cadre de vie **étant agréable, convivial et rassurant**, cela permet à la personne de se sentir bien, un peu « comme à la maison ».

L'accueil de jour est composé d'une **équipe pluridisciplinaire** (médecin, aides-soignants, psychologue, animatrice, etc.) spécifiquement formée. Il propose au sein d'un espace dédié de la résidence d'**entretenir et d'améliorer** la réalisation des différentes activités de la vie quotidienne sur les versants **physiques, cognitifs et sociaux**.

Objectifs

L'accueil de jour a pour objectif de permettre aux personnes âgées en perte d'autonomie de **rester le plus possible** chez eux, dans leur **environnement de vie quotidien**, qu'ils connaissent et dans lequel ils se sentent bien. Cela est possible grâce aux **activités proposées** et aux compétences des professionnelles qui interviennent, rendant concret un projet de maintien à domicile.



Cet accueil vise donc à améliorer le **bien-être** de la personne ainsi que sa **qualité de vie**, en plus d'assurer le respect de sa **dignité**.

Il permet, de plus, de **réduire l'isolement** en lui permettant de sortir de chez elle, de faire des rencontres et de **créer ainsi des liens sociaux** avec les autres personnes accueillies vivant des situations plus ou moins similaires à la sienne.

L'accueil de jour permet aussi de préparer une entrée en établissement pour ceux qui le souhaitent.

Une prise en charge globale et personnalisée

Un **programme personnalisé** est établi quelques semaines après l'entrée par l'équipe pluridisciplinaire lors d'un entretien avec la personne accueillie et ses proches sous le nom de **Projet d'Accompagnement Personnalisé (PAP)**.

Ce programme vient s'inscrire dans une **prise en charge globale** de l'individu (médicale, psychologique, sociale) et permet d'avoir des objectifs prioritaires dans l'accompagnement, tel que l'entretien de la mémoire et de la communication, la prévention des chutes ou encore un soutien psychologique.



Activités proposées

Les activités se déroulent au sein d'un **espace protégé**, confortablement aménagé, avec un **coin cuisine, salon et salle à manger**, situé en rez-de-jardin pour permettre les **activités de plein air**.

Sont proposées par exemple des **activités domestiques** (mettre le couvert), **physiques** (danse), **cognitives** (atelier mémoire) ou encore des activités en fonction des **centres d'intérêts** de chacun (atelier musical, jardinage, promenade, etc.).

Aides aux aidants

Un accompagnement est aussi proposé aux **aidants**, qui soutiennent chaque jour la personne âgée en perte d'autonomie. Cet accompagnement peut prendre la forme d'un **entretien individuel** ou de **groupes de parole**, permettant d'échanger avec des professionnels sur la maladie ou de pouvoir partager son expérience avec d'autres personnes étant confrontées aux mêmes difficultés.



L'accueil de jour est un lieu de **répit, d'information** et de **soutien** pour les aidants.

Déroulement de la journée

L'accueil de jour est ouvert du **lundi au vendredi de 10h à 16h**. Les personnes sont accueillies une à trois fois par semaine sur des jours fixes.

Les activités se déroulent le **matin** et l'**après-midi** en petit groupe de 4 à 8 personnes. La journée est également rythmée par des **moments de convivialité** autour des repas (collation matinale, déjeuner et goûter) ainsi que des moments de **repos et de détente**.

Les aides possibles

Le service d'accueil de jour bénéficie d'un **financement** de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Auvergne-Rhône-Alpes et du Conseil Départemental de l'Isère.

Le forfait journalier reste à la charge de l'utilisateur mais peut faire l'objet d'**aides** comme l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) ou encore auprès de certaines caisses de retraites ou mutuelles. Le transport peut s'organiser avec un proche, un taxi, un VSL ou encore l'auxiliaire de vie, étant à votre charge, un **forfait transport** est aussi déduit du tarif journalier.